

Initiatives ministérielles

Le député a établi un parallèle entre le pont international qui relie Sault Ste. Marie, en Ontario, à la ville du même nom au Michigan et le pont dont nous discutons ici. Il sait que cela est absolument injustifiable. Mon collègue et voisin d'Algoma a demandé comment le député de Sault Ste. Marie pouvait s'opposer à ce projet alors qu'il souhaite la reconstruction d'un petit raccordement dans sa propre circonscription. Il s'agit d'une écluse, et les travaux sont de l'ordre de 12 ou 13 millions de dollars. Il a demandé comment le député pouvait voter contre ce pont alors qu'il demande au gouvernement de débloquent des crédits pour réparer cette écluse. Les deux analogies sont complètement erronées, et je sais que le député se dira d'accord avec moi lorsqu'il prendra la parole.

Il y a eu divers sondages et nous devons sans doute admettre que le référendum ou la consultation d'il y a plusieurs années a donné une majorité de 65 contre 35 p. 100. Je crois savoir aussi qu'un autre sondage a eu lieu et que la majorité est toujours favorable au projet. Je me demande si les députés de l'Île-du-Prince-Édouard ont demandé leur avis aux jeunes, car c'est pour eux que les enjeux sont les plus importants.

• (1640)

Je viens de tomber sur une lettre d'Ilana Kunlius, présidente des Students for Environmental Action de l'école secondaire Bluefield. Elle signale que l'étude se fait de façon précipitée. «Nous estimons qu'il est irresponsable que Travaux publics Canada continue à réaliser ce mégaprojet sans que les études environnementales cruciales qui ont été proposées n'aient été faites.» Ce sont les observations d'une jeune femme, et je me demandais en toute sincérité quel est le sentiment des jeunes insulaires au sujet de ce pont.

M. McGuire: Monsieur le Président, personne n'a demandé directement aux jeunes ce qu'ils en pensaient, du moins je ne le crois pas, mais il va sans dire que les parents de nombre d'entre eux ont été consultés.

J'ai ici une lettre adressée à un certain nombre de personnes sur la Colline par le Congrès du travail de l'Île-du-Prince-Édouard, dont font partie les parents de bien des jeunes gens de l'île. J'ai 2 000 lettres à mon bureau, que je vais transmettre au ministre, de gens d'affaires et de partisans qui sont aussi les parents d'enfants de l'Île-du-Prince-Édouard.

Laissez-moi vous en lire une: «La Fédération canadienne du travail—Conseil de l'Île-du-Prince-Édouard a

été le premier organisme provincial à souscrire officiellement au projet par une résolution adoptée lors du congrès de 1986.» C'est-à-dire deux ans avant qu'il ne se fasse quoi que ce soit de concret. «Depuis, nous avons confirmé notre position chaque année. Aujourd'hui, ce projet est plus près d'être concrétisé que jamais. Il reste cependant quelques obstacles à surmonter.» On fait ici allusion à l'action en justice.

Tant les milieux syndicaux et patronaux de l'Île-du-Prince-Édouard que de simples citoyens nous ont inondés de lettres depuis que la juge a rendu sa décision, il y a un mois et demi. Ils demandent non seulement aux députés d'opposition, mais aussi aux ministériels de tenir bon, de persévérer et de donner suite aux préoccupations de la juge Reed, ce qu'on a fait. Malgré tout, voyez ce qui arrive maintenant. Les tracasseries juridiques et les préoccupations écologiques écartées, qu'est-ce que les Néo-Démocrates ont encore inventé? Ils veulent savoir si nous avons demandé aux jeunes de l'Île-du-Prince-Édouard ce qu'ils en pensaient.

Je pense qu'il est temps d'arrêter de sonder les opinions et de s'atteler à la tâche de réaliser le projet.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de Moncton—Christine Lamont et David Spencer; la députée de Saanich—Les Îles-du-Golfe—L'environnement; le député de Bonavista—Trinity—Conception—La défense nationale; le député de Notre-Dame-de-Grâce—L'immigration; le député de Prince-Albert—Churchill River—Les affaires indiennes.

Une voix: Une courte question.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et observations est terminée. Il ne restait que cinq minutes. Je me fie à l'horloge qui est devant moi.

Puisqu'il est 16 h 45, conformément à l'ordre adopté le lundi 14 juin 1993, je dois, aux termes du paragraphe 78(3) du Règlement, interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer de l'étape de la troisième lecture du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.